

membres permanents ne cautionneraient pas une opération contraire à leurs intérêts. Je doute aussi que l'Inde, ou plutôt, je suis sûr que l'Inde n'aimerait pas mobiliser des troupes qu'elle ne contrôlerait pas et qui seraient utilisées, comme l'a dit M. Moussa, comme un instrument de la politique étrangère des États-Unis.

Dans la crise du Golfe, les États-Unis ont pu utiliser le Conseil de sécurité parce que l'agression était tout à fait flagrante. De toute évidence, c'est un cas d'agression d'un pays par un autre. La communauté internationale a unanimement estimé que cet acte était absolument répréhensible et qu'il fallait donc y remédier. Je dois féliciter les États-Unis pour la manière professionnelle dont ils ont mobilisé l'appui international (avec beaucoup de réticence dans le cas de certains pays). Mais je me demande si les États-Unis pourraient utiliser le Conseil de sécurité comme instrument de leur politique extérieure dans d'autres situations où le problème n'est pas si clair. Je crois néanmoins qu'ils aimeraient le faire. Il y a à peine trois jours, M. Les Aspin (président du Comité des forces armées de la Chambre des représentants) a déclaré au *Washington Post* que l'une des conséquences prévisibles de la guerre du Golfe était que les États-Unis devraient être en mesure d'utiliser l'ONU comme instrument de leur politique étrangère. L'intention est tout à fait claire.

M. Urquhart : Je suis entièrement d'accord : l'emploi du mot «renaissance» est fort prématuré. En outre, je me méfie beaucoup de l'usage, actuellement très à la mode, de l'expression

« Le Conseil de sécurité
n'a rien de magique ; c'est tout simplement un endroit où se
joue une espèce de politique systémique. »

«nouvel ordre mondial». Je crois que tout, ou presque, reste à faire avant que nous puissions donner un sens à ces deux termes.

Il est absolument vrai que le conflit Irak-Koweït est d'une clarté singulière. Sauf l'attaque de l'Irak contre l'Iran, face à laquelle le Conseil de sécurité, soit dit en passant, a choisi de ne rien faire, dans l'un de ses moments les moins glorieux.

Les pré-alertes et les actions préventives ne posent pas réellement un problème de bureaucratie ou d'organisation. J'ai passé quelque quarante années à l'ONU avec divers secrétaires généraux qui essayaient d'attirer l'attention du Conseil sur des événements qui, manifestement, se préparaient. Par exemple, la guerre indo-

pakistanaise de 1965, la crise des missiles à Cuba, et même la guerre civile au Liban ; à toutes ces occasions, le Conseil n'a pas voulu prendre de mesure préventive. Il ne voulait pas de problèmes. Le BRCI (Bureau de recherches et de collecte des informations) (créé après mon départ, et auquel je me suis toujours opposé) est un

très gros organisme bureaucratique qui n'aborde pas le vrai problème. En ce qui concerne la transformation du Conseil de sécurité en un système préventif, le vrai problème, c'est l'attitude des gouvernements. Pour diverses raisons, la plupart d'entre eux ne veulent pas agir avant que les événements se produisent.

Il est très facile pour les États-Unis de dire que nous sommes en train de préparer un nouvel ordre mondial ; mais, comme par hasard, cet ordre-là leur convient très bien. Que se passerait-il si un événement survenait ailleurs qui ne les arrangeait pas tant que cela ?

L'un des problèmes du Conseil est que les différents volets de son fonctionnement ont toujours été séparés jusqu'à présent. Il y a un volet diplomatique, puis ce qu'on appelle des missions de paix (qui permettent au Secrétaire général et à d'autres personnes d'offrir leurs bons offices dans divers conflits) ; ensuite, il y a le maintien de la paix et enfin, l'action collective, que l'on a toujours bien séparés, surtout en ce qui concerne le maintien de la paix et l'action collective, et ce, pour des raisons politiques. Maintenant, il n'y a aucune raison qui tienne.

Je pense qu'un système consisterait à combiner ces quatre activités principales de façon qu'elles soient complémentaires. Par exemple, si un gouvernement empiète sur une opération de maintien de la paix, comme c'était le cas pour les forces de l'ONU au Sud-Liban en 1982, cela devrait déclencher automatiquement une action collective de la part du Conseil de sécurité. Alors, une force

de maintien de la paix ne serait plus seulement ce groupe de soldats aimables et coiffés de casques bleus qui se comportent extraordinairement bien dans des situations difficiles. Si on leur marchait sur les pieds, on risquerait gros. Tant que les gouvernements ne seront pas prêts à étudier ce genre de questions, il est inutile

« Le Conseil de sécurité est en train de
devenir le bras politique de la politique étrangère des États-Unis, tout
comme le FMI et la Banque mondiale. »

de parler d'une renaissance ou d'un nouvel ordre mondial. En ce moment, les gens disent n'importe quoi. Ils tiennent surtout le genre de discours très optimiste provenant de Washington : ce n'est tout simplement pas vrai.

M. Wood : Les avocats du diable ont dit qu'il y a plus de hiérarchie que jamais, et que tous les membres permanents ne sont pas égaux ; qu'en fait, il y a un super membre permanent, et que tous les autres se rangent ensuite dans diverses catégories. Mais je n'ai entendu personne dire qu'il est temps de rouvrir la Charte pour essayer de définir une structure moins hiérarchique.

M. Moussa : Cela se produirait automatiquement si le débat était ouvert et si nous débattions sincèrement de la question. Alors, nous y parviendrions. Mais nous ne devons pas oublier que bien des pays, et surtout les petits pays, tous les pays du tiers-monde, sont opposés à ce qu'on ouvre de nouveau la Charte pour l'amender ; ils craignent l'élimination de certains principes, de certaines garanties qu'elle comporte ; ils redoutent que nous ne soyons plus capables de parvenir à un consensus sur ces principes. Par conséquent, la réouverture de la Charte est une opération très grave et très dangereuse.

Pour ce qui est de l'action préventive, que prévoit l'article 99 (qui donne au Secrétaire général le droit de convoquer une réunion du Conseil chaque fois qu'il considère que la paix et la sécurité internationales sont menacées) ? Si le Secrétaire général avait obtenu des informations, des informations fondées, de la part des États-Unis, de l'URSS, de la France ou de toute autre source, selon lesquelles des services secrets avaient établi que les forces irakiennes se déplaçaient de façon à attaquer le Koweït, le Secrétaire général serait-il intervenu à ce point, en invoquant l'article 99 ?

M. Urquhart : L'article 99 est en fait une arme à double tranchant ; c'est pour cela qu'on l'a utilisé si parcimonieusement. En fait, le problème qui se